



# DOSSIER

## MIEL, JOYAU DE LA COMMUNE...

*Entretenir et développer le site, enjeu majeur du tourisme sur notre commune : une de nos priorités.*

**M**iel est un des atouts principaux du tourisme à Beynat. L'étang, le camping trois étoiles, la plage aménagée et le village de gîtes représentent une surface de 42 ha (12 ha pour le seul étang) qu'il convient d'entretenir et de développer afin de répondre à cette réalité qui veut que le tourisme demeure une de nos priorités.

En 2004, 2 dates majeures sont à retenir dans la gestion du site :  
**1<sup>er</sup> janvier 2004** : révision du bail de la S.A. Miel avec un triple objectif :  
 ▶ clarification quant à la période et aux locaux utilisés par la commune et la S.A. (tennis / rugby / salle polyvalente / parcours...)  
 ▶ mise en adéquation du loyer avec la valeur du marché conformément aux évaluations des Domaines et de professionnels (soit 20 000 €)  
 ▶ diminution de l'espace loué pour

permettre la vente de terrain.  
**16 septembre 2004** : le Conseil Municipal délibère sur la vente de 3ha85a26ca à la SARL « Les hameaux de Miel » pour la création d'un Parc Résidentiel de Loisirs de 98 chalets. Cette initiative privée qui ne coûte rien à la commune contribuera à son développement touristique et économique. De plus chaque chalet paiera une taxe foncière et professionnelle ainsi qu'une taxe d'assainissement. ▶▶

### > VÉRITABLE DÉMARCHÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT

Quelle que soit les perspectives d'avenir, le lac de Miel reste l'élément attractif du site, la qualité de ses eaux une priorité. Celle-ci se doit d'être irréprochable, que ce soit pour l'activité de baignade ou pour la pêche. En août 2003, est apparu un problème de pollution entraînant une fermeture de la baignade pendant 15 jours.

La réaction immédiate a été de tout mettre en œuvre pour connaître la cause du problème et de savoir comment y remédier. De nombreuses réunions se sont tenues avec la D.D.A.S.S (Direction départementale des affaires sanitaires et sociale), la M.I.S.E (Mission Inter Service de l'Eau), l'Agence de l'eau et le Conseil Général de la Corrèze, afin d'élaborer un cahier des charges de l'étude à réaliser. Celle-ci a finalement été effectuée par le bureau d'étude Aqua Gestion (P. Combrouze), après délibération du Conseil Municipal (17 février 2004) et demande de subventions.

L'intervention d'Aqua Gestion fut une étude de bassin versant composée d'analyses physico-chimiques, faunistiques et hydrobiologiques (I.B.G.N : Indice Biologique Global Normalisé). Les conclusions de cette étude révèlent que la source de pollution est liée à un excès de phosphore d'origine agricole pour les deux tiers et d'origine piscicole pour le tiers restant.

### > UN PROGRAMME D'ACTION EN 3 VOLETS

Une fois identifiée la cause du problème, **un programme d'action** a été mis en place pour pouvoir limiter ces apports phosphoriques.

▶ Limiter les apports en phosphore d'origine agricole : le ruisseau a été clôturé et le troupeau incriminé dans la pollution a été déplacé (achats et échanges de parcelles en cours).

### à savoir

#### FONDÉ SUR TITRE ?

L'ÉTANG DE MIEL, CONSTITUÉ D'UN BARRAGE EXISTANT ANTIÉRIEUREMENT À 1790, EST CONSIDÉRÉ COMME POSSÉDANT LE DROIT DE

#### FONDÉ SUR TITRE.

il BÉNÉFICIE DE DISPOSITIONS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVES À LA PROTECTION DE LA FAUNE PISCICOLE ET DE SON HABITAT AINSI QU'AU CONTRÔLE DES PEUPELEMENTS. LE PLAN D'EAU DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ DE DISPOSITIFS PERMANENTS ET FIXES EMPÊCHANT LA CIRCULATION DES POISSONS ENTRE SES PROPRES EAUX ET LES EAUX LIBRES AVEC LESQUELLES IL COMMUNIQUE, EN AVAL ET EN AMONT

▶ Limiter les apports d'origine piscicole en travaillant sur l'écosystème : l'étang a été vidangé et un décanteur a été construit.

La vidange qui a eu lieu en novembre a permis de pêcher le poisson restant. Nous avons fait le choix d'une pêche au filet ce qui a permis la pêche d'un poisson de grande qualité grâce la présence des deux pisciculteurs du canton : Jean-Bruno Estruc de Beynat (Moulin de Sabeau) et William Mazerm d'Aubazine (Moulin de Lagier).

Le 13 novembre a eu lieu la fin de la vidange en partenariat avec la Fédération de pêche de la Corrèze et la Société de pêche « Le Chastang-Beynat ».

Grâce au statut « Fondé en titre » que nous avons obtenu et par convention avec la Fédération de pêche, un ré-empoissonnement en carnassiers va être possible avec essentiellement du sandre et du brochet. L'étang de Miel sera accessible à tous les pêcheurs ayant un permis de pêche.

▶ Un troisième et dernier volet du programme d'action : construction d'un déversoir avec faux-moine permettant de gérer les assècs partiels (baisse du niveau de l'étang ▶▶

Telex

### ▶ LE CENTRE TOURISTIQUE DE MIEL

*Le mot du Président.*  
 La SA de Miel afin d'assurer sa pérennité et de promouvoir son développement a décidé de s'adosser à deux professionnels du tourisme qui prendront une participation dans la SA. Il s'agit de deux corréziens compétents et sérieux qui ont déjà fait leurs preuves dans l'hôtellerie de plein air. Cette opération en professionnalisant la gestion du Centre touristique assurera, nous en sommes persuadés, l'avenir de Miel et son expansion.

*Une bonne nouvelle :*  
 à partir de la saison prochaine, l'accès à la plage sera gratuit pour tous les beynatois.

@ @ @

### ▶ LES HAMEAUX DE MIEL

*Chantier en cours.*  
 Le Parc Résidentiel de Loisirs « Les hameaux de Miel » est en bonne voie. Le défrichage des parcelles est terminé. Une première réception des travaux est prévue fin mars : installation de tous les réseaux, voirie, eau et électricité ainsi que la construction du bâtiment d'accueil et la maison du gardien.

Hervé Robert, gérant de la société, espère boucler le projet avec ses 98 chalets sur l'année 2005, 40% sont déjà vendus. Il renouvelle au nom de toute l'équipe leur satisfaction d'avoir choisi Beynat.

### Centre touristique SA Miel

#### Bilan d'ÉTÉ

PENDANT LA SAISON 2004, LA FRÉQUENTATION DU CENTRE TOURISTIQUE DE MIEL A ÉTÉ INFÉRIEURE À CELLE DE 2003 DU FAIT DU TEMPS ASSEZ MÉDIocre SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE. CEPENDANT LES ACTIVITÉS PROPOSÉES ONT ÉTÉ NOMBREUSES ET VARIÉES. LES RANDONNÉES ACCOMPAGNÉES, SOUS L'IMPULSION DE JULIEN ALLOUCHERY ONT NOTAMMENT CONNU UN VIF SUCCÈS ET ELLES SERONT BIEN ENTENDUES RENOUVÉES EN 2005. QUE CE SOIT À PIEDS OU À VÉLO, LES BALADES AUTOUR DU SITE DE MIEL SONT TOUJOURS TRÈS APPRÉCIÉES ET CE SECTEUR CONTINUERA D'ÊTRE DÉVELOPPÉ. LES EFFORTS SE PORTERONT ÉGALEMENT SUR LE PRODUIT " PÊCHE ", QUI DEVIENDRA ATTRACTIF AVEC LE RÉ-EMPOISSONNEMENT EN CARNASSIERS.